



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 27 juin 2012 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, madame la conseillère Denise Laferrrière, messieurs les conseillers Denis Tassé et Alain Riel formant quorum du comité.

Sont également présents, madame et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Andrée Loyer, greffier adjoint.



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 27 juin 2012

---

**CE-2012-1005      SOUSSION 2012 SI 209 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE D'IMPACT SUR LA CIRCULATION DE LA RUE GAMELIN - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme GENIVAR inc., 500, boulevard Gréber, 3<sup>e</sup> étage, Gatineau Québec, J8T 7W3, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation de l'étude d'impact sur la circulation de la rue Gamelin pour un montant total de 28 628,78 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 mai 2012, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13100-419 – Direction générale – Autres services professionnels et administratifs.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2012.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 27 juin 2012

---

**CE-2012-1006      SOUSSION 2012 SI 165 - ACHAT ET INSTALLATION DE DEUX TRANSMETTEURS DE CONSISTANCE À MICRO-ONDES - STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme C.S. Terrec inc., 1764-A, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8R 1B5, pour l'achat et l'installation de deux transmetteurs de consistance à micro-ondes à la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, pour un montant total de 83 701,80 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 31 mai 2012, et ce, comme étant la seule soumission reçue conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30633-002-23121	80 061,80 \$	Station d'épuration des eaux usées - Secteur de Gatineau - Équipements
04-13493	3 640,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2012.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 27 juin 2012

---

**CE-2012-1007      SOUSSION 2012 SP 044 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE POUR L'ABANDON DU POSTE DE POMPAGE CLÉMENT - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme 6369472 Canada inc./ Équinoxe JMP, 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour la réfection des services municipaux – Égout pour l'abandon du poste de pompage Clément – Secteur de Buckingham, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 129 794,13 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 avril 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30705-004-23122	124 149,68 \$	Travaux rues Lebaudy, MacLachlan et poste Clément - Égout abandonné
04-13493	5 644,45 \$	- Poste Clément, rue MacLaclan TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2012.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 27 juin 2012

---

**CE-2012-1008     AUTORISER LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX SUR LA MONTÉE PAIEMENT, AU NORD DU BOULEVARD MALONEY, DANS LE CADRE DU PROJET RAPIBUS (LOT 221)**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'installation de rails de la voie ferrée, à l'intersection Maloney et Paiement, ont été réalisés en 2011 dans le cadre du projet RAPIBUS;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de transport de l'Outaouais nous informe que l'entrepreneur doit reprendre une partie des travaux, puisqu'il y a eu erreur dans l'enlèvement final du rail;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux nécessiteront la fermeture complète de la montée Paiement;

**CONSIDÉRANT QUE** cette fermeture complète s'échelonnera sur une période d'environ deux jours;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux seront réalisés de jour et de nuit afin d'affecter le moins longtemps possible la circulation, les commerçants et les résidents;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux doivent se tenir les vendredi 29 juin et samedi 30 juin 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h et le dimanche entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux seront réalisés dans les nuits des 29 juin et 30 juin 2012, soit hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la Société de transport de l'Outaouais à faire réaliser des travaux de construction qui nécessiteront la fermeture complète de la montée Paiement, tout juste au nord du boulevard Maloney Ouest, afin de permettre la correction des installations ferroviaires dans le cadre du projet Rapibus (lot 221) les 29 et 30 juin 2012.

**QUE** ce comité autorise la Société de transport de l'Outaouais à faire réaliser des travaux de construction sur la montée Paiement, tout juste au nord du boulevard Maloney Ouest, les nuits des 29 juin et 30 juin 2012 inclusivement, entre 21 h et 7 h.

**QUE** ce comité demande à la Société de transport de l'Outaouais de communiquer efficacement à la population et aux commerçants la nature des entraves, les routes alternatives pour les différents usagers ainsi que les dates précises des interventions.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 27 juin 2012

---

**CE-2012-1009**     **AUTORISER LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES PÉRIODES PERMISES SUR LE CHEMIN SAINT-LOUIS, À LA HAUTEUR DU PONT NOIR, DANS LE CADRE DU PROJET RAPIBUS**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'installation de panneaux sur la passerelle sont prévus sur le pont Noir, surplombant le chemin Saint-Louis, dans le cadre du projet RAPIBUS;

**CONSIDÉRANT QU'**il est requis de mobiliser de l'équipement de levage sur le chemin Saint-Louis pour installer la signalisation sur le pont Noir;

**CONSIDÉRANT QUE** la mobilisation de l'équipement nécessite l'utilisation de machinerie lourde qui nécessitera la fermeture complète des voies de circulation sur le chemin St-Louis;

**CONSIDÉRANT QUE** l'impact d'effectuer cette fermeture de voies de jour de semaine est importante;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transport du Québec a autorisé la STO à fermer complètement le chemin Saint-Louis à cet endroit;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de transport de l'Outaouais demande l'autorisation de faire effectuer ces travaux lors de deux nuits et un dimanche entre le 9 juillet et le 31 août 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux seront réalisés lors de deux nuits et un dimanche, soit hors des périodes permises par le règlement 44-2003 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la Société de transport de l'Outaouais à faire réaliser des travaux de construction de nuit et le dimanche, sur le chemin Saint-Louis, à la hauteur du pont Noir, dans le cadre du projet Rapibus, et ce, pour deux nuits et un dimanche entre le 9 juillet et le 31 août 2012.

**QUE** ce comité demande à la Société de transport de l'Outaouais d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, et ce, au moins 48 heures ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 27 juin 2012

---

**CE-2012-1010      RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS  
NON DURABLES NUMÉRO B-19 AU MONTANT DE 148 169,71 \$ POUR LA  
PÉRIODE DU 13 AU 19 MAI 2012**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-19 au montant de 148 169,71 \$ pour la période du 13 au 19 mai 2012.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2012.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 27 juin 2012

---

**CE-2012-1011\* VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ ORGANISATEUR DES 6<sup>es</sup> JEUX DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE, GATINEAU - ÉTÉ 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a répondu aux exigences de la Fédération de la jeunesse canadienne-française et a été retenue pour organiser la 6<sup>e</sup> édition des Jeux de la francophonie canadienne, été 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2011-1034 en date du 6 décembre 2011, a accepté de rendre disponibles les ressources humaines, financières et l'assistance nécessaire à l'organisation des Jeux de la francophonie canadienne;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun employé de la Ville n'est disponible pour assumer le poste de directeur général du comité organisateur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque au montant de 100 000 \$ au Comité organisateur des 6<sup>es</sup> Jeux de la francophonie canadienne représentant le premier versement de la subvention pour les opérations de l'année 2012, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;
- d'autoriser le trésorier à verser un montant maximal de 631 000 \$ au Comité organisateur des 6<sup>es</sup> Jeux de la francophonie canadienne afin de pallier au manque de disponibilité des ressources provenant de la Ville, soit un montant maximal de 178 785 \$ en 2012, 244 340 \$ en 2013 et 207 875 \$ en 2014, selon les disponibilités budgétaires pour chacune de ces années et sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;
- d'autoriser le trésorier à puiser, à même le surplus accumulé non-affecté, les soldes disponibles de l'enveloppe budgétaire des Jeux du Québec et d'effectuer les écritures comptables requises afin de donner suite à la présente.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2013 et 2014, les sommes nécessaires pour faire suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-71545-971	100 000 \$	Jeux de la francophonie 2014 - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2012.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 27 juin 2012

---

**CE-2012-1012      AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CCN RELATIVE À LA PATROUILLE DES SENTIERS RÉCRÉATIFS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville et la Commission de la capitale nationale ont développé un réseau de sentiers récréatifs;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme à but non lucratif, Vélo-services, s'est donné comme mandat de patrouiller les sentiers récréatifs de la Ville et de la Commission de la capitale nationale

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de la capitale nationale désire contribuer financièrement à la réalisation du mandat de l'organisme :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier, à signer l'entente à intervenir avec la Commission de la capitale nationale concernant la patrouille des sentiers récréatifs de la Commission de la capitale nationale par l'organisme Vélo-services.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2012-1013      APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 20 - 14 958,25 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 24 - 250 999,17 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 22 - 9 828,38 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 20 - 655 463,47 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 20, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 24, la liste des réquisitions numéro 22 ainsi que la liste des embauches numéro 20 :

<b>Numéro des listes</b>	<b>Description</b>	<b>Montants</b>	<b>Périodes</b>
Liste PA numéro 20	Pièces de comptes à payer	14 958,25 \$	11 au 15 juin 2012
Liste PD numéro 24	Pièces de comptes à payer	250 999,17 \$	11 au 15 juin 2012
Liste des réquisitions numéro 22	Pièces de comptes à payer	9 828,38 \$	11 au 15 juin 2012
Liste des embauches numéro 20	Embauches de personnel temporaire	655 463,47 \$	28 mai au 8 juin 2012

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2012.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet



**CE-2012-1014      SOUSSION 2012 SP 206 - LOCATION DE MICRO-ORDINATEURS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Microrama Informatique inc., 99, rue Edouard-Ellis, Gatineau, Québec, J8P 4X7, pour la fourniture d'équipements informatiques pour un montant total de 337 865,54 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 22 mai 2012, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

**QUE** ce comité accepte le financement de la location des équipements informatiques cités ci-haut par la firme Financement Mondial IBM, 1360, René-Lévesque Ouest, bureau 400, Montréal, Québec, H3G 2W6, et ce, au taux annuel de 266,13 \$ par tranche de 1 000 \$, pour un terme de 48 mois à compter de la date d'acceptation, pour un total approximatif de 359 664,61 \$, incluant les taxes. Le taux soumis est pour la période se terminant le 30 juin 2012 et est variable en fonction de la date de livraison de la marchandise. Le loyer annuel est fixé à 89 916,15 \$, incluant les taxes, pour les années 2012 à 2016.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2013 à 2016 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-13450-514	43 002,96 \$	Infrastructures - Location - Équipements informatiques
04-13493	1 955,12 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2012.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 27 juin 2012

---

**CE-2012-1015      SOUSSION 2012 SI 221A - RENOUELEMENT DE LICENCES WEBSSENSE - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme ESI Technologies, 3131, rue Pitfield, Saint-Laurent, Québec, H4S 1N3, pour le renouvellement de licences Websense pour un montant total de 36 796,60 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposés en date du 11 juin 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-13450-555-23123	35 196,40 \$	Infrastructures - Entretien des logiciels
04-13493	1 600,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2012.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 27 juin 2012

---

**CE-2012-1016\*     MODIFICATION DES RÉSOLUTIONS NUMÉROS CE-2009-1482 ET CE-2011-1173  
- AUTORISATION ET CONTRIBUTION MUNICIPALE AU PROJET DE  
CONSTRUCTION D'UN CHALET DE SERVICES AU PARC DU RUISSEAU -  
DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté les résolutions numéros CM-2009-1058 et CM-2011-638 autorisant le versement d'une subvention de 360 000 \$ au club de tennis de Hull pour le projet de construction d'un chalet de services au parc du Ruisseau;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'entente liant le club de tennis de Hull et la Ville de Gatineau, le club cédera le chalet à la Ville de Gatineau et, par conséquent, le montant de 360 000 \$ devient taxable. Bien que le club de tennis de Hull puisse récupérer un pourcentage des taxes, celui-ci se retrouve avec un manque à gagner de 46 888 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le caucus du secteur de Hull maintient à verser un montant net de 360 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité modifie ses résolutions numéros CE-2009-1482 et CE-2011-638 et recommande au conseil de modifier les résolutions numéros CM-2009-1058 et CM-2011-638 afin de remplacer respectivement les montants de 250 000 \$ et 110 000 \$ par « un montant de 261 366 \$, toutes taxes incluses » et par « un montant de 115 001 \$, toutes taxes incluses ».

Le trésorier est autorisé à faire les écritures nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2012.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 27 juin 2012

---

**CE-2012-1017      SUBVENTION DE 250 \$ - FONDATION DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE AU COEUR-DES-VALLÉES - ACTIVITÉ DU 17 AOÛT 2012 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de la Fondation de la Réussite éducative au Cœur-des-Vallées, à l'attention de monsieur Jasmin Bellavance, 582, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W2, à titre de subvention pour une activité de levée de fonds qui aura lieu le 17 août 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - de Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2012.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 27 juin 2012

---

**CE-2012-1018      SUBVENTION DE 350 \$ - ÉCOLE DU BOIS JOLI - FÊTE DE RENTRÉE SCOLAIRE 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de l'école du Bois Joli, à l'attention de madame Nancy Gauthier, 1165, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8R 1N1, à titre de subvention pour l'organisation de la fête de la rentrée le 7 septembre 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79946-972	350 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2012.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 27 juin 2012

---

**CE-2012-1019      SUBVENTION DE 500 \$ - FONDATION C.A.R.M.E.N. - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Fondation C.A.R.M.E.N., à l'attention de madame Annie Perreault, 160, boulevard de l'Hôpital, bureau 103, Gatineau, Québec, J8T 8J1, à titre de subvention pour les aider à continuer leur mission philanthropique.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79943-972	500 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2012.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 27 juin 2012

---

**CE-2012-1020      SUBVENTION DE 500 \$ - ACTION-QUARTIERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de Action-Quartiers, à l'attention de monsieur Jean Villeneuve, 45, rue Prévost, Gatineau, Québec, J9A 1P2, à titre de subvention pour la fête de quartier et l'organisation des activités communautaires 2012-2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79938-972	500 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79938-692	500 \$		Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79938-972		500 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2012.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 27 juin 2012

---

**CE-2012-1021      SUBVENTION DE 600 \$ - MAISON D'ACCUEIL MUTCHMORE - DISTRICT  
ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de la Maison d'accueil Mutchmore, à l'attention de madame Johanne Riel, directrice générale, 142, rue Mutchmore, Gatineau, Québec, J8Y 3T7, à titre de subvention pour le camp de jour de juillet.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79937-972	600 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2012.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 27 juin 2012

---

**CE-2012-1022      SUBVENTION DE 800 \$ - ÉCOLE DE VOILE DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre de l'École de voile de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Robert Corbeil, C. P. 355, Gatineau, Québec, J9H 5E6, à titre de subvention pour l'école de voile qui sera l'hôte de l'une des quatre régates, comptant pour les championnats du Québec, qui se dérouleront du 12 au 15 juillet 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79931-972	500 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	250 \$	André Laframboise- De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2012.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 27 juin 2012

---

**CE-2012-1023      PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE  
ACTIVITÉ-BÉNÉFICE DE LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE -  
13 JUILLET 2012 - 1 625 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Pierre Philion à participer à une activité le 13 juillet 2012, au profit de la Maison Mathieu-Froment-Savoie .

De plus, ce comité autorise messieurs les conseillers Pierre Philion et Stefan Psenak à subventionner cette activité pour un montant de 1 500 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 625 \$ à l'ordre de la Maison Mathieu-Froment-Savoie, à l'attention de madame Suzanne Fitzback, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79931-972	1 000 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79937-972	625 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2012.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 27 juin 2012

---

**CE-2012-1024      SUBVENTION DE 2 400 \$ - FONDATION ZACH - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 400 \$ à l'ordre de la Fondation Zach à l'attention de madame Sylvie Labrie, 23, rue Louis-Fréchette, Gatineau, Québec, J8R 2X9, à titre de subvention pour leur campagne de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise- De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Amenénagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	1 000 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2012.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2012-1025      SUBVENTION DE 4 000 \$ - DÉPANNEUR SYLVESTRE - CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2012 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 4 000 \$ à l'ordre du Dépanneur Sylvestre, à l'attention de monsieur Gilles Strasbourg, 9, rue Fortier, Gatineau, Québec, J8Y 4P4, à titre de subvention pour la campagne de financement 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11449-972	500 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79931-972	50 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79935-972	2 300 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-9946-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2012.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 27 juin 2012

---

**CE-2012-1026**      **SUBVENTION DE 7 300 \$ - GESTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINT-GÉRARD - FÊTE DE QUARTIER - 13 AOÛT 2012 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LA RIVIÈRE-BLANCHE ET DE MASSON-ANGERS - YVON BOUCHER ET LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 7 300 \$ à l'ordre du Comité de gestion du centre communautaire St-Gérard, à l'attention de madame Rolande Dagenais, présidente, 1259, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1J2, à titre de subvention pour l'organisation de la fête de quartier qui aura lieu le 13 août 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79946-972	6 000 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	1 300 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2012.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2012-1027      SOUSSION 2012 SP 158 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - SURVEILLANCE - RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉES 2012 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+ s.e.n.c. inc., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la surveillance avec résidence des travaux de reconstruction de diverses rues de la ville en 2012 dans le cadre d'un projet de type « clés en main » pour un montant total de 114 975 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 1<sup>er</sup> mai 2012, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-12016-007-23124	109 975 \$	Travaux - Taxe dédiée aux infrastructures 2012 - Honoraires professionnels
04-13493	5 000 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante:

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-12016-002	109 975 \$		Travaux - Taxe dédiée aux infrastructures 2012 - Des Oliviers, de Joffre à Isabelle
18-12016-007		109 975 \$	Travaux - Taxe dédiée aux infrastructures 2012 - Honoraires professionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 26 juin 2012.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 27 juin 2012

---

**CE-2012-1028     AUTORISER LA FIRME LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC. ET SES SOUS-TRAITANTS À EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES RÉGULIÈRES POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉPARATION DU PONT DE L'AVENUE DU CHEVAL-BLANC - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LA RIVIÈRE BLANCHE ET DE MASSON-ANGERS - YVON BOUCHER ET LUC MONTREUIL**

**CONSIDÉRANT QU'**un contrat pour la réalisation de travaux de réparation de divers ponts a été accordé le 29 juin 2011 à la firme Les Constructions et Pavage Jeskar inc. par la résolution numéro CE-2011-1145.

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux non prévus de remplacement de la membrane d'étanchéité s'avèrent requis au pont sur l'avenue du Cheval-Blanc, au-dessus de la rivière Blanche, et doivent se réaliser lors d'une fermeture complète du pont pour assurer une qualité de l'ouvrage;

**CONSIDÉRANT QUE** l'impact sur la population sera moindre lors de la réalisation de travaux de jour au cours d'une fin de semaine;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Les Constructions et Pavage Jeskar inc. prévoit réaliser les travaux au cours d'une seule journée complète, entre le 29 juin et le 16 juillet 2012, selon la disponibilité des sous-traitants et les conditions météorologiques;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la firme Les Constructions et Pavage Jeskar inc. et ses sous-traitants à exécuter des travaux hors des heures régulières pour la réalisation de travaux de réparation du pont de l'avenue du Cheval-Blanc, du 29 juin au 16 juillet 2012.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 27 juin 2012

---

**CE-2012-1029      DÉROGATION AU RÈGLEMENT DE NUISANCE SONORE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DU CANADA - PARC JACQUES-CARTIER - 1<sup>er</sup> ET 2 JUILLET 2012**

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité se tiendra sur trois jours, soit les 30 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2012 dans le cadre de la Fête du Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité se tient au Parc Jacques-Cartier du côté de la rivière des Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de la capitale nationale s'assurera que le niveau sonore soit de faible intensité pour la population locale (moins de 55 DBA sur la rue Laurier aux portes des résidences) :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la Commission de la capitale nationale à faire la projection de films les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet. Les projections se termineront au plus tard à 00 h 30 et la fermeture du site sera complétée à 1 h les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2012.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet

CE-2012-1030

**AUTORISATION POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE D'UN PROJET PILOTE VISANT LA FERMETURE D'UN TRONÇON DE LA RUE LAVAL, ENTRE LES RUES WELLINGTON ET WRIGHT ET D'UN TRONÇON DE LA RUE AUBRY, JUSQU'AU 4 NOVEMBRE 2012, AFIN D'EN FAIRE UNE RUE PIÉTONNE PERMETTANT LA TENUE D'ACTIVITÉS D'ANIMATION - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une demande de l'organisme Vision centre-ville et des commerçants du secteur Laval/Aubry proposant un projet pilote pour fermer la rue Laval, entre les rues Wellington et Wright, jusqu'au 4 novembre 2012, sept jours par semaine, 24 heures sur 24, afin d'en faire une rue piétonne permettant, entre autres, la tenue d'activités d'animation;

**CONSIDÉRANT QU'**il est entendu que l'organisme Vision centre-ville désigne l'organisme lui-même ou ses représentants mandatés;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Vision centre-ville, promoteur du projet pilote, agit comme maître d'œuvre du projet et représente auprès de la Ville l'ensemble des tenanciers d'établissements et autres requérants dans le cadre des diverses demandes d'autorisations;

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur a déposé, au nom des tenanciers d'établissements et autres requérants, un calendrier d'événements décrivant les activités d'animation qui seront tenues pendant la durée du projet, auquel d'autres activités de même nature pourraient s'y ajouter;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité est d'avis que l'animation des rues et des places publiques contribue à la revitalisation du centre-ville;

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité peut régir tout empiètement et occupation sur une voie publique en vertu des dispositions des articles 66 et 67 de la Loi sur les compétences municipales (LRQ., chapitre C-47.1);

**CONSIDÉRANT QU'**il est souhaitable qu'un tronçon de la rue Aubry soit fermé, à partir de la rue Kent, afin d'assurer la sécurité piétonne et une bonne logistique de circulation automobile dans le secteur et permettre la tenue d'activités d'animation;

**CONSIDÉRANT QUE** cette résolution vise à autoriser la fermeture et établir les modalités d'occupation du domaine public uniquement des rues Laval et Aubry;

**CONSIDÉRANT QUE** l'occupation du domaine public par un tiers comporte des implications importantes que ce soit en matière de responsabilité civile, d'entretien, de sécurité, de circulation des personnes et de nuisances;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet pilote de fermeture des rues et ses modalités ont été analysés et recommandés favorablement par les différents services directement impliqués par une telle autorisation;

**CE-2012-1030 (suite)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Marché Vieux-Hull, qui possède déjà une autorisation pour opérer sur le même tronçon visé par la fermeture de rue (résolution numéro CM-2012-439), coordonnera ses activités avec le promoteur du projet pilote :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise une occupation temporaire du domaine public dans le cadre d'un projet pilote visant la fermeture d'un tronçon de la rue Laval, entre les rues Wellington et Wright et d'un tronçon de la rue Aubry, jusqu'au 4 novembre 2012, sept jours par semaine, 24 heures sur 24, afin d'en faire une rue piétonne permettant la tenue d'activités d'animation, tel qu'il apparaît au plan numéro 1 joint à l'annexe B de la présente résolution et aux conditions décrites à l'annexe A ci-jointe;
- mandate les services municipaux concernés et le centre de services de Hull à assister l'organisme Vision centre-ville ou ses représentants mandatés afin d'assurer la mise en œuvre du projet selon leurs champs d'expertise respectifs et les procédures d'approbation en vigueur.

La somme estimée de 8 400 \$ représente la contribution de la Ville en services.

De plus, une perte de revenus est estimée à 10 000 \$ dû au retrait des parcomètres.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-61400-341	3 826,05 \$	Division de l'habitation et du développement urbain - Avis et annonces
02-61400-692	4 208,65 \$	Division de l'habitation et du développement urbain - Équipements non capitalisables
04-13493	365,30 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 juin 2012

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2012-1031\* IMPLANTATION D'UN PROGRAMME DE DÉFIBRILLATEURS EXTERNES AUTOMATISÉS (DEA) DANS LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation des maladies du cœur recommande d'incorporer des programmes de DEA dans leurs plans d'ensemble de mesures d'urgence dans les endroits où les probabilités d'arrêts cardiaques sont élevées;

**CONSIDÉRANT QUE** les lieux où les probabilités élevées d'arrêts cardiaques ont été identifiées;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission Gatineau, Ville en santé recommande :

- l'implantation du programme de défibrillateurs externes automatisés pour équiper les infrastructures municipales publiques qui répondent aux critères de risques élevés d'arrêts cardio-respiratoires;
- le processus d'analyse qui a permis d'identifier les lieux de travail municipaux qui répondent aux critères de risques élevés et modérés d'arrêts cardio-respiratoires :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'implanter le programme de défibrillateurs automatiques externes pour équiper l'ensemble des infrastructures municipales répondant au niveau de risques d'ACR (option C) et représentant une dépense de 83 025 \$ pour l'acquisition des défibrillateurs;
- d'autoriser le trésorier à puiser, à même le poste budgétaire 02-59100, la somme de 40 000 \$ déjà prévu dans le budget de la Commission Gatineau, Ville en santé et le solde de 43 025 \$ proviendra des projets en cours des années antérieures de la Commission Gatineau, Ville en santé afin de donner suite à la présente;
- d'autoriser le trésorier à prévoir au budget 2013 et pour les années subséquentes, les sommes nécessaires à l'entretien ainsi qu'au remplacement des DEA.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59100-692	83 025 \$	Ville en santé - Équipements non-capitalisables

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13200	43 025 \$		Surplus affecté - Équipements non capitalisables
02-59100-493		10 000 \$	Ville en santé - Frais de réceptions et de traiteurs

**CE-2012-1031 (suite)**

02-59100-344	3 375 \$	Ville en santé - Impression et diffusion
02-59100-692	43 025 \$	Ville en santé - Équipements non capitalisables
02-59100-692	13 375,00 \$	Ville en santé - Équipement non capitalisables

Un certificat du trésorier a été émis le 26 juin 2012

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2012-1032\*     400<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU PASSAGE DE CHAMPLAIN EN OUTAOUAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'année 2013 marquera le 400<sup>e</sup> anniversaire du passage de Samuel de Champlain en Outaouais;

**CONSIDÉRANT QU'UN** comité régional a été formé et qu'il a développé un projet mobilisateur pour l'Outaouais dans le but de mettre en valeur la venue de l'explorateur et de valoriser la culture algonquienne;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à mieux faire connaître l'Outaouais, à valoriser la rivière des Outaouais, à enrichir l'offre touristique régionale et à favoriser le développement de l'identité outaouaise et la consolidation du sentiment d'appartenance à la région;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de travail mise sur l'établissement d'un partenariat régional solide et sur la mobilisation des institutions publiques et des organismes du milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreux partenaires (CRÉO, MCCCCF, CCN, Musée canadien des civilisations, Fondation du CSSS de Gatineau, etc.) ont manifesté l'intérêt de collaborer au projet pour en assurer la réalisation;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau s'associerait à une initiative porteuse pour la région, qu'elle profiterait des retombées identitaires, culturelles et économiques du projet et qu'elle bénéficierait d'une visibilité de premier plan à l'échelle de l'Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a obtenu l'appui de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine (14 mai 2012) et du Caucus des députés provinciaux de l'Outaouais :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et le Réseau du patrimoine gatinois pour assurer la coordination des activités de mise en valeur et de commémoration du 400<sup>e</sup> anniversaire du passage de Samuel de Champlain en Outaouais.
- d'autoriser le trésorier à émettre, sur présentation d'une pièce justificative préparée par le Service des arts, de la culture et des lettres, un chèque d'un montant de 50 000 \$ à l'ordre du Réseau du patrimoine gatinois à titre de subvention pour la coordination du projet.
- déléguer Sonia Blouin comme représentante officielle de la Ville de Gatineau au comité régional.

La contribution de la Ville en services, d'un montant maximal de 7 000 \$, sera prise à même les postes budgétaires du service concerné.

Le trésorier est autorisé à puiser la somme de 50 000 \$ à même les imprévus ainsi qu'à effectuer les écritures comptables requises afin de donner suite à la présente.

La présente résolution est conditionnelle à la participation financière de Patrimoine Canada.

**CE-2012-1032 (suite)**

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-72410-971	50 000 \$	Patrimoine - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-99900-999	50 000 \$		Imprévu - Autres
02-72410-971		50 000 \$	Patrimoine - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 juin 2012

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 27 juin 2012

---

**CE-2012-1033**     **SUBVENTION DE 3 000 \$ - COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DU VIEUX-GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 000 \$ à l'ordre du Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau, à l'attention de monsieur Alexandre Ranger, coordonnateur, 89, rue Jean-René-Monette, Gatineau, Québec, J8P 5B8, à titre de subvention pour le projet de Vélo communautaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79945-972	3 000 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2012

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 27 juin 2012

---

**CE-2012-1034     AUTORISER LA FIRME 6369472 CANADA INC./EQUINOXE JMP ET SES SOUS-TRAITANTS À EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES RÉGULIÈRES POUR LE PROJET DE REMPLACEMENT D'UNE VANNE À L'INTERSECTION DES RUES LAURIER ET VICTORIA - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QU'**un contrat pour le remplacement d'une vanne d'arrêt sur le réseau d'aqueduc à l'intersection des rues Laurier et Victoria a été accordé le 30 novembre 2011 à la firme 6369472 Canada inc./Equinoxe JMP par la résolution numéro CE-2011-1822;

**CONSIDÉRANT QU'**une intervention s'avère requise afin de compléter les travaux reliés au remplacement de cette vanne;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme 6369472 Canada inc./Equinoxe JMP prévoit compléter les travaux correctifs au cours des nuits du 29 juin 2012 au 30 juin 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la firme 6369472 Canada inc./Equinoxe JMP et ses sous-traitants à exécuter des travaux hors des heures régulières pour le projet de remplacement d'une vanne à l'intersection des rues Laurier et Victoria.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2012-1035      SUBVENTION DE 1 300 \$ - L'AUTRE CHEZ-SOI - SOIRÉE-BÉNÉFICE - 29 JUIN 2012 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 300 \$ à l'ordre de L'Autre chez-soi, 16, rue Pine, Gatineau, Québec, J9H 3Y6, à titre de subvention pour une soirée-bénéfice le 29 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2012

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet

**CE-2012-1036**     **RÈGLEMENT HORS COUR - RUE LAFRANCE - 170844 CANADA INC. C. VILLE DE GATINEAU ET FONDEX SHERMONT DANS LE DOSSIER DE LA COUR SUPÉRIEURE PORTANT LE NUMÉRO 550-17-002974-077 AINSI QUE LES DOSSIERS 550-17-005598-105 ET 550-17-005839-111**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à un début de glissement de terrain survenu en avril 2008 aux 588, 592, 596, 600, 604 et 608, rue Lafrance, 170844 Canada inc. a procédé à des amendements majeurs à une poursuite déjà intentée (550-17-002974-077) contre la Ville de Gatineau afin de lui réclamer 2,8 millions de dollars de dommages-intérêts;

**CONSIDÉRANT QUE** 170844 Canada inc. a également poursuivi dans ce même dossier la firme d'ingénieurs en géotechnique avec qui elle a fait affaires pour le développement du projet des Grands Ravins, soit Fondex Shermont, et lui reproche d'avoir attesté à tort de la stabilité des travaux de construction effectués;

**CONSIDÉRANT QU'**en défense, la Ville de Gatineau allègue notamment qu'elle était bien fondée de s'en remettre aux attestations délivrées par Fondex Shermont et qu'au surplus, 170844 Canada a créé elle-même ses propres dommages en procédant à des excavations en bas du talus, contrairement aux recommandations de ses propres ingénieurs;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a rapporté cette poursuite amendée à ses assureurs Lloyd's qui ont nié couverture;

**CONSIDÉRANT QUE** sur la base de cette réponse de l'assureur, la Ville a intenté en août 2010 un appel en garantie contre les Lloyd's;

**CONSIDÉRANT QU'**en décembre 2010, la Ville a intenté une procédure en injonction contre 170844 Canada inc. (550-17-005598-105) visant à ce que les deux maisons évacuées qui sont la propriété de cette dernière soient déplacées ou démolies afin de permettre des travaux de stabilisation des six terrains évacués;

**CONSIDÉRANT QU'**en janvier 2011, une ordonnance d'injonction interlocutoire était prononcée forçant le déplacement des deux dites maisons et autorisant la Ville à procéder à des travaux de stabilisation permanente sur ces deux terrains en même temps que sur l'ensemble des quatre autres terrains évacués;

**CONSIDÉRANT QU'**en février 2011, afin que l'ensemble des personnes qui ont commis les fautes ayant causé les dommages réclamés par 170844 Canada inc. soient parties au débat judiciaire et soient ainsi susceptibles de faire l'objet d'une condamnation en fonction de leur responsabilité respective, la Ville appelait en garantie, dans le cadre de la poursuite intentée par 170844 Canada inc., les deux entreprises en construction ayant procédé aux travaux d'excavation majeur à la base du talus ainsi que les professionnels de Fondex Shermont ayant délivré des attestations de stabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville, ayant également subi des dommages qu'elle considère résulter de fautes de 170844 Canada inc., de ses entrepreneurs et de Fondex Shermont commises à l'égard du talus, a intenté sa propre poursuite en dommages-intérêts contre ces dernières en mars 2011 (550-17-005839-111);

**CE-2012-1036 (suite)**

**CONSIDÉRANT QU'**une conférence de règlement à l'amiable s'est tenue le 30 mai 2012 avec l'ensemble des parties et a permis d'en arriver à une entente de principe entre les représentants des parties;

**CONSIDÉRANT QUE** par cette entente, la Ville de Gatineau recevra un montant de 250 000 \$ en règlement total pour ses dommages dans les dossiers précités;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente à l'amiable est également survenue entre la Ville et les Lloyd's quant aux frais de défense encourus, les assureurs acceptant de verser un montant de 25 000 \$ à la Ville à cet égard;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'accepter le présent règlement hors cour :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le règlement hors cour intervenu afin de régler les dossiers 550-17-002974-077, 550-17-005598-105 et 550-17-005839-111 et autorise le Service des affaires juridiques ou leur mandataire à signer toute documentation visant à donner effet à l'entente de règlement hors cour.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet



Extrait du procès-verbal d'une séance spéciale du comité exécutif tenue le 27 juin 2012

---

**CE-2012-1037      PROLONGATION D'EMBAUCHE TEMPORAIRE - BUREAU DE L'OMBUDSMAN**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a nécessité d'embaucher une ressource supplémentaire afin d'assurer le soutien administratif au Bureau de l'ombudsman;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-726 en date du 9 mai 2012, entérinait la lettre d'entente BLC-12-01 concernant la prolongation d'un surcroît de travail au Bureau de l'ombudsman pour une période se terminant en mars 2013 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le secrétaire du Bureau de l'ombudsman à procéder à la prolongation de l'engagement temporaire de madame Anne Bouchard au poste temporaire de secrétaire de direction pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2012.

Le salaire de madame Anne Bouchard sera celui de la classe 7 selon l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire suivant 02-13710-132 – Bureau de l'Ombudsman – Temporaires – Cols Blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2012.

Adoptée

---

Je, soussignée, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,

M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet